



... Brèves de Charte

n°0 Décembre 2008

EDITO

Le Parc naturel régional du Haut-Jura révisé sa Charte.

La Charte mise en œuvre de 1999 à 2010 arrive à son terme et nécessite une remise en jeu du label « Parc naturel régional ».

L'occasion pour le Haut-Jura de faire l'état des lieux de son territoire grâce à une évaluation des politiques mises en œuvre et un diagnostic de la situation économique, sociale et environnementale : dire ce qui a été fait et ce qui n'a pas été fait, ce qui fonctionne bien ou moins bien.

L'opportunité surtout de mesurer tous les enjeux de demain. Un vaste chantier de réflexions prospectives et de concertation est lancé pour « imaginer ensemble le Haut-Jura de demain »...et la nouvelle Charte du Parc 2010 – 2022. Des réunions avec les élus et les partenaires, des manifestations avec les habitants, sont organisées et rencontrent une forte adhésion : des moments forts d'échanges et de réflexions pour un projet commun à l'horizon 2022.

Tenir chacun informé de l'avancement de la révision de la Charte pendant 2 ans : tel est l'objectif de « Horizon 2022 ! ... Brèves de Charte », nouveau bimestriel du Parc.



Le Président,
Jean-Gabriel NAST



Qu'est-ce qu'une Charte de Parc ?

La Charte est le document qui définit le projet d'un territoire de Parc pour 12 ans.

S'appuyant sur un diagnostic de territoire, élaborée en concertation avec les forces vives (associations, fédérations,...), les collectivités et les administrations, une Charte exprime les enjeux à affronter, définit les politiques à mettre en œuvre et précise les actions à engager.

Une Charte permet ainsi d'assurer une meilleure cohérence et une coordination des actions à mener sur le territoire du Parc en partenariat avec les différentes structures adhérentes.

Le Parc du Haut-Jura entame sa troisième Charte (2010-2022), après sa Charte constitutive (1986-1998) et sa seconde Charte (1999-2010).

Quel est son contenu ?

Une Charte comporte :

- le projet de territoire pour les 12 ans à venir,
- les niveaux d'implication de chacun des partenaires pour sa mise en œuvre,
- le Plan de Parc qui resitue les enjeux spatialement,
- le programme d'actions prévisionnel,
- les statuts du syndicat mixte du Parc.

Qui va voter la Charte du Parc ?

La Charte doit être approuvée en fin de procédure par les Régions Franche-Comté et Rhône-Alpes, les Départements de l'Ain, du Doubs et du Jura et par les communes (120) et les Communautés de communes (13) retenues dans le périmètre d'étude.



Evaluation :

L'évaluation de la Charte confiée au cabinet MC2, a permis de dresser un bilan décennal des réalisations. Il en ressort :

- un Parc bien perçu,
- une somme d'interventions utiles à tous les publics et à tout le territoire,
- une lisibilité des actions conduites dans le cadre de programmes comme Leader +, le contrat de rivière...
- un Parc au service de son territoire : un effet levier financier : 10 € mobilisés pour 1 € de cotisations des communes.

En revanche, trois critiques majeures ont été formulées :

- des objectifs stratégiques insuffisamment définis et partagés,
- une certaine boulimie dans les actions,
- une communication insuffisante vis-à-vis des habitants.

En conclusion le cabinet MC2 recommandait :

- un affichage plus clair de la stratégie et des priorités,
- un engagement plus fort des partenaires signataires de la Charte,
- la poursuite des politiques de mise en réseau des acteurs,
- la poursuite des politiques d'expérimentation,
- la nécessité d'une politique d'évaluation en continu,
- le souci d'une communication plus efficace.

Diagnostic :

Le diagnostic a conclu à une situation partagée, délicate mais loin d'être dramatique dans le Haut-Jura, territoire disposant d'un certain nombre d'atouts forts et spécifiques à valoriser.

Au chapitre des « avantages » : une culture certaine de la solidarité, une organisation territoriale supérieure à la moyenne, une qualité de nature et des paysages remarquables, un bâti traditionnel digne d'intérêt, une économie riche et diversifiée, des savoir-faire reconnus, une capacité d'adaptation et de réactivité évidente.

Mais les handicaps sont importants, traditionnels ou plus récents : une nature fragile, un urbanisme de faible qualité, des services à la population en régression, une économie menacée (agriculture, industrie) ou insuffisamment développée (tourisme, forêt), une transmission des entreprises mal assurée, une image peu valorisée et une notoriété insuffisante.



Le périmètre d'étude Passer de 104 à 120 communes

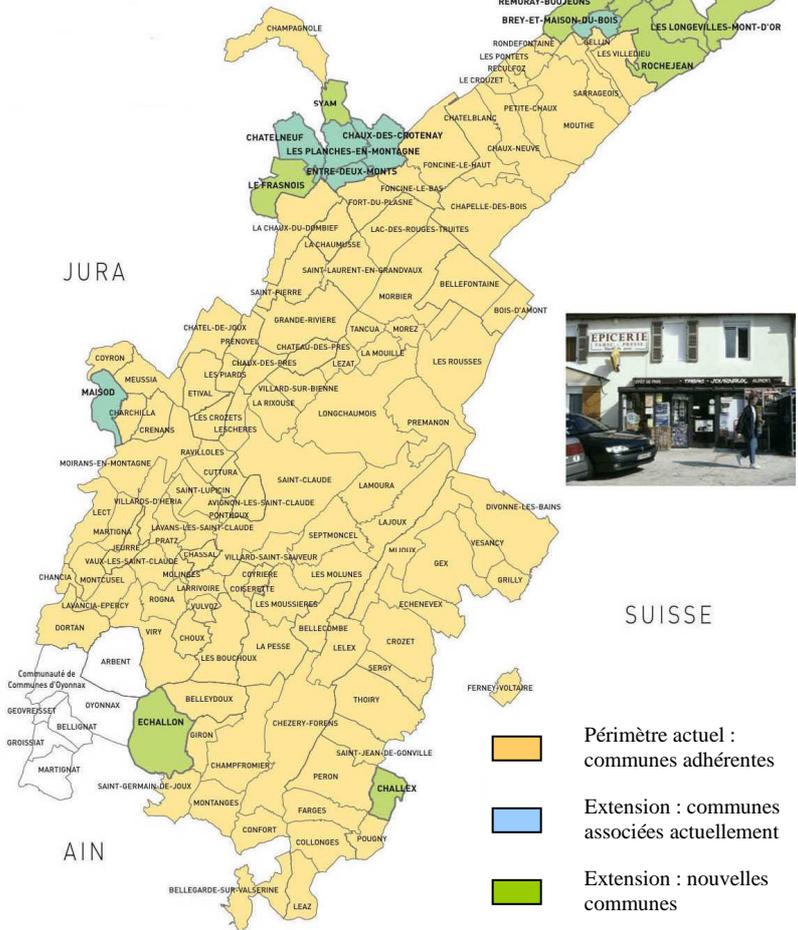


DOUBS

Périmètre d'étude

(avec communes adhérentes, associées, ville-porte)

FRANCHE-COMTÉ



RHÔNE-ALPES

Parc naturel régional du Haut-Jura. Février 2008 © IGN BD carto. Données 1998

Les orientations de la future Charte du Parc : 2010 - 2022

Elle s'appuie sur une approche transversale et non par filière comme cela est souvent le cas. Ce choix délibéré privilégie une approche territoriale et vise à un maximum de cohérence entre les **trois vocations** suivantes :

- **La vie sociale** : quels enjeux pour renforcer la cohésion sociale et le caractère vivant et animé du territoire en matière de culture, services, éducation, organisation du territoire, gouvernance et communication.
- **L'environnement** : quels enjeux concernant la responsabilisation du territoire face à son environnement et aux changements climatiques (milieux naturels, eau, paysages, urbanisme, architecture et patrimoine bâti, énergies et transport).
- **La vie économique** : quels enjeux pour le développement de l'activité économique (agriculture, forêt, industrie, artisanat et tourisme) dans le but de lui donner davantage de valeurs : valeur ajoutée, valeur environnementale et valeur territoriale.

Depuis octobre, 3 groupes de travail, par vocation, se réunissent. Une centaine de personnes pour chacune des vocations y assiste et concourt à des débats riches et constructifs.



VOCATION 1 Un territoire construit, vivant et animé ensemble



Malgré un sentiment d'appartenance fort au territoire, mais face aux difficultés à venir liées à l'environnement économique social général, le Haut-Jura ne pourra se limiter à apporter seulement des solutions économiques et environnementales.

Plus que jamais la problématique sociale se doit d'être posée en termes de cohésion sociale.

L'idée est donc dans la nouvelle Charte :

- d'investir le champ social, en particulier le domaine culturel où les attentes sont fortes,
- de se rapprocher des habitants du territoire en les associant aux actions du Parc pour qu'ils se les approprient mieux,
- de poursuivre l'engagement du Parc en matière d'organisation territoriale, de structuration des acteurs et d'éducation.

Le Parc propose de décliner son intervention de manière transversale en 3 axes :

- **Assurer la cohérence des politiques territoriales** en confortant l'organisation du territoire entre Parc, Pays et Communautés de communes, en veillant à la cohésion des politiques conduites par les collectivités autour de l'aménagement, des services, de la culture, de la coopération.
- **Partager et développer une culture commune du territoire** : en s'appuyant sur les actions éducatives et de communication et en impliquant habitants et acteurs associatifs ou professionnels ; mais également en concevant avec ces mêmes habitants et acteurs, les bases de politiques de développement durable dans le domaine de l'urbanisme, de l'architecture, du patrimoine ou de la culture.
- **Créer et expérimenter de nouvelles formes de vie sociale et culturelle** en impliquant le plus grand nombre en matière d'urbanisme de qualité, d'habitat, de services ou de politiques culturelles, tout en favorisant l'expérimentation, la création artistique et les rencontres dans de nouveaux lieux. ■



VOCATION 2

Un territoire responsable de son environnement



En 20 ans, le Parc a conduit bon nombre d'opérations dans le domaine de l'environnement et en a tiré une grande partie de sa légitimité.

Cependant, aujourd'hui, le Haut-Jura est confronté à :

- Un contexte local insuffisamment maîtrisé où la préservation de l'environnement reste considéré comme un facteur entravant le développement alors même qu'il constitue une valeur économique d'avenir du territoire ; où les paysages se banalisent et où l'espace est consommé par un urbanisme mal maîtrisé, où le bâti haut-jurassien est peu valorisé.
- Des phénomènes globaux où le Haut-Jura se doit de trouver un meilleur équilibre face à une insuffisance des politiques de préservation de la nature, un renchérissement du coût des énergies incitant à des comportements plus économes et à la recherche de solutions alternatives, mais également vis-à-vis des risques liés au changement climatique aux impacts incertains.

En réponse, le Parc propose de décliner son intervention en 3 axes :

- **Une gestion respectueuse des patrimoines paysagers et naturels** afin de maintenir la richesse des milieux et les espaces ouverts ; de faire le choix d'un urbanisme économe en espace ; de proposer un habitat contemporain adapté au territoire.
- **La recherche de la performance énergétique** afin de diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2022, par des comportements économes en énergie (bâtiments, déplacements, activités,...) et le recours maîtrisé aux énergies renouvelables (bois énergie, solaire...).
- **La préservation des masses d'eau**, qualitativement et quantitativement pour atteindre un bon état à l'horizon 2015 puis son maintien dans les années suivantes. ■

VOCATION 3



Un territoire qui donne de la valeur à son économie

Face à la diversité des enjeux économiques et malgré une conjoncture actuelle peu favorable, le Haut-Jura peut s'appuyer sur des atouts liés à la présence de ressources naturelles, à la qualité de ses filières et de ses produits, au dynamisme de ses acteurs. Le Parc ne pourra pas apporter une réponse à l'ensemble des problématiques économiques. Il s'appuiera sur les acteurs afin de développer une approche économique territoriale tenant compte du changement climatique et de la raréfaction des ressources.

Il est proposé de développer 3 orientations :

- **Accompagner la création de valeur ajoutée dans l'économie en mobilisant les ressources du Haut-Jura**, en accompagnant les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, en gérant durablement la forêt (bois énergie, bois d'œuvre) en qualifiant et adaptant l'offre touristique, mais également en modernisant et diversifiant les filières économiques : production agricole (appui aux fruitières), débouchés pour la forêt (bois énergie, bois d'œuvre), offre d'hébergements de qualité, offre patrimoniale (sites, musées, activités de pleine nature), créations artisanales.
- **Faire de la cohérence territoriale un atout pour l'économie en créant les conditions de maintien et de développement des entreprises** (politique d'accueil, développement des compétences), en renforçant les liens entre acteurs du territoire (réseau des offices de tourisme par exemple) et en développant les nouvelles formes d'entrepreneuriat et de coopération.
- **Qualifier le territoire par la valeur environnementale de son économie** en mettant en avant la qualité de la production des entreprises haut-jurassiennes éco-responsables, en faisant de la Marque Parc un outil de développement économique ; en transformant la qualité environnementale en bénéfices économiques (produits agricoles AOC et bio, bois de qualité, management environnemental dans l'industrie et l'artisanat), en proposant une offre touristique à « mobilité douce » ; en renforçant l'attractivité du territoire par le développement d'une image à destination des clientèles touristiques et des acteurs économiques. ■



LE CALENDRIER DE REVISION

Jusqu'en mars 2009 : concertation avec les Régions, les Départements, les services de l'Etat et les partenaires techniques du Parc ; élaboration de l'avant-projet de charte et validation par les futurs membres du Syndicat Mixte. Vote du Comité Syndical du Parc.

Avril 2009 : Transmission de l'avant-projet de Charte aux Régions, puis au Ministère et enfin au Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) et à la Fédération nationale des Parcs.

Été 2009 : retour des avis du CNPN, de la Fédération des Parcs et du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT).

Septembre 2009 : reprise des avis dans l'avant-projet Charte. Vote du Comité Syndical et transmission aux Régions Franche-Comté et Rhône-Alpes.

Novembre 2009 : validation du projet Charte par les Régions.

Janvier à Mars 2010 : enquête publique dans les communes.

Mars 2010 : vote du Comité Syndical et transmission aux Régions.

Mai à août 2010 : approbation de la Charte par les communes, les communautés de communes et les départements.

Octobre 2010 : vote final des Régions.

Octobre à décembre 2010: avis final du CNPN et de la Fédération des Parcs.

Décembre 2010 :

Décret interministériel de classement

LES PROCHAINES REUNIONS de concertation à la Maison du Parc à Lajoux

- le 19 janvier 2009 : Vocation 1
- le 20 janvier 2009 : Vocation 2
- le 21 janvier 2009 : Vocation 3

Comité syndical

Le 28 février 2009 à Champfromier :
présentation de l'avant-projet de Charte.



A l'occasion de la journée grand public du 15 novembre, près de 200 personnes sont venues au Parc pour échanger et faire des propositions autour du projet de Charte.

SITE INTERNET spécial Charte

Chacun à la possibilité de s'exprimer sur le site internet créé spécialement pour la Charte :

<http://horizon2022.parc-haut-jura.fr>

dans la rubrique « exprimez-vous ». Le Parc donnera des réponses aux interrogations formulées. Le site permet également à chacun de se tenir informé de l'avancement de la Charte. Vous pouvez y télécharger « Brèves de Charte ».



L'équipe du Parc vous souhaite une bonne année 2009 !

Directeur de publication : Jean-Gabriel NAST

Conception-rédaction : Parc naturel régional du Haut-Jura - Maison du Parc – 29, le village - 39310 Lajoux

Tel: 03.84.34.12.30 / Fax: 03.84.41.24.01 www.parc-haut-jura.fr

Crédits photos : PNRHJ / G. Benoit à la Guillaume / E. Prost / P. Louvrier / P. Galland

